Rivière 200523

Nos engagements et projets « phare »

**VIE COMMUNALE**

 Signer une charte éthique et respecter une méthode de gestion de projet : explications dans l’annexe ci-jointe

 ***Créer une commission d’éthique*** : composée d’habitants volontaires, elle sera chargée de veiller au respect des engagements pris

 Renforcer les liens avec les associations notamment par la participation d’élus aux événements associatifs

**INFORMATION, COMMUNICATION**

 ***Renforcer les moyens de communication entre habitants et élus*** (site Internet, bulletin d’information)

 Favoriser les échanges avec les habitants : organisation, au moins une fois par an, d’une réunion publique d’information et d’échange

 Communiquer sur le suivi des actions et mise en ligne des comptes rendus du Conseil municipal

**URBANISME, DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT**

 ***Signer le « Pacte pour la Transition » :*** engagement sur 10 mesures en faveur de la transition écologique. La protection de la zone de captage du Ventaire est un enjeu majeur : elle garantit notre ressource en eau potable.

 Créer un comité d’urbanisme avec la participation d’habitants volontaires (exemple : identification des vues caractéristiques remarquables)

 Mettre en valeur les entrées du village ; Créer un verger et un jardin partagés et pédagogiques

**PATRIMOINE BATI ET NATUREL**

 ***Obtenir le label « Village patrimoine »***

 Nettoyer les puits artésiens du Carré des Sources et aménager un poste d’observation

 Mettre en place des panneaux explicatifs dans le village et valoriser le Crinchon

**VIE AU VILLAGE**

 ***Créer une Maison pour tous*** : création en un seul lieu d’une Maison des associations + Maison des jeunes + Lieu d’expositions + Une nouvelle bibliothèque + Un estaminet (lieu de convivialité intergénérationnel)

 ***Redynamiser les fêtes du village*** : création d’autres animations, d’autres évènements pour attirer plus de monde et redonner vie à notre ducasse

 Maintenir des services de proximité (agence postale, cabinet médical) et aider à la création de nouveaux services

**SENIORS**

 ***Impliquer les retraités volontaires dans la transmission de savoirs auprès des jeunes***

 Créer des animations type thé dansant

 Visiter régulièrement les personnes isolées qui le souhaitent, accompagnement pour des sorties culturelles ou à des rendez-vous (CCAS, bénévoles)

**EDUCATION, JEUNESSE**

 Soutenir les projets de l’école et maintenir l’effectif des classes

 ***Garantir le maintien des deux services du midi à la cantine et améliorer la qualité des repas***

 Créer et développer des lieux de jeux et de rencontre pour les enfants et jeunes du village

 Organiser annuellement une réunion avec et pour les jeunes du village, afin qu’ils puissent régulièrement exprimer leurs besoins et bien sûr être entendus

**SECURITE**

 Renforcer la sécurité aux abords de l’école et prendre des mesures rapides sur les solutions qui ne nécessitent pas d’investissements majeurs (ex : régimes de priorité)

 ***Faire étudier et prendre en charge par les organismes concernés (CUA, Conseil Départemental) les chantiers de sécurisation nécessaires***, en priorité dans les zones les plus dangereuses

 Poursuivre le dispositif *« Participation citoyenne : devenir acteur de sa sécurité »* en lien avec la Gendarmerie de Beaumetz-les-Loges

 **La charte éthique de l’élu local**

Notre ambition de **créer la transparence** dans les relations entre les habitants de Rivière et le Conseil Municipal nous a décidés à mettre en place une « Charte éthique de l’élu local ». Cette charte sera votée, dans sa version complète, lors de la 1ère réunion du Conseil Municipal : **nous nous engageons à y souscrire sans conditions.** Elle sera également proposée aux élus issus de la liste minoritaire en leur laissant le choix d’y adhérer. L’adhésion à cette charte sera nominative et rendue publique.

La charte sera basée sur les propositions de l’association nationale **ANTICOR**, reconnue d’utilité publique, qui promeut l’éthique en politique. Preuve de notre engagement, **nous avons pris l’initiative d’aller encore plus loin** que ces recommandations en proposant d’autres règles qui viendront renforcer la transparence et la probité de notre action.

*Extrait des suggestions d’ANTICOR :*

 **Disponibilité des élus** : non-cumul des mandats et limitation à deux mandats

 **Prévention des conflits d’intérêts** (ex : un élu devra se retirer du vote s’il est susceptible d’être directement ou indirectement concerné par la décision du conseil)

 **Respect du rôle des élus minoritaires** (ex : participation à la commission des finances)

 **Transparence de l’action publique** (ex : rendre publique l’assiduité des conseillers municipaux aux séances plénières, mettre en ligne les comptes rendus de Conseil Municipal ainsi que le montant des indemnités perçues par les élus)

 **Lutte contre la corruption** (ex : refus des cadeaux d’entreprises)

 **Contrôle de l’action municipale** par la mise en place d’une commission d’éthique

 **Participation institutionnalisée des citoyens aux décisions locales**

*Et voici quelques exemples de règles que nous nous fixerons en complément :*

 **Plafonnement des indemnités** : nous nous engageons à ne percevoir qu’une partie de l’enveloppe totale dédiée à la rémunération du Maire et des adjoints. L’autre partie, représentant environ 60 000 € sur la durée du mandat, permettra le financement de projets pour le village. Ces données seront rendues publiques.

 **Confidentialité** : les élus veilleront à la confidentialité des données personnelles portées à leur connaissance dans l’exercice de leurs fonctions.

 **Consultation des habitants** lors de décisions portant sur des projets d’envergure, sur des projets dont les effets dépasseront la durée du mandat municipal, ou sur un sujet pour lequel au minimum 10% des habitants le demandent.

 **Accessibilité démocratique :** accueil respectueux des habitants assistant aux conseils municipaux et instauration d’un temps de dialogue avec le public.

Rivière\_méthode

